

COMMISSION ESPÈCES & COMMUNAUTÉS BIOLOGIQUES DU 22 JANVIER 2019

Avis sur le PNA 2019-2028 en faveur de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)

Après l'exposé par l'animateur du plan et la représentante de la DREAL Nouvelle-Aquitaine coordinatrice, le CNPN demande des précisions qui portent sur :

- les agriculteurs ne pourraient-ils pas s'appuyer et bénéficier des services des conseillers agricoles des chambres d'agriculture voire des coopératives agricoles céréalières, jugés plus introduits et de plus grande proximité que les opérateurs ornithologues, d'autant qu'on connaît bien maintenant les modes de gestion agricole favorables à l'outarde ?
- pourquoi les renforcements de populations d'oiseaux issus d'élevage en Centre-Ouest ne se vont pas dans les habitats favorables que constituent les aéroports civils et militaires et terrains militaires des régions concernées, alors qu'il existe des conventionnements cadres entre le Ministère de la Défense et la FCEN et la LPO ?
- pensez-vous possible de représenter un programme d'acquisition de terrain en zone agricole favorable à l'espèce en lien avec la SAFER ? Les mesures foncières engagées dans le cadre des mesures compensatoires aux grands ouvrages linéaires ont-elles un effet mesurable sur l'outarde ?
- quels sont les effets de l'irrigation agricole et des créations de bassines/réservoirs d'eau pour l'irrigation sur la répartition actuelle des outardes ? Quelles sont les distances de répulsion des propulseurs d'eau sur les places de chant, de ponte des outardes ? Le PNA a-t-il bien pris en considération les conséquences de ces aménagements sur la répartition des outardes ?
- le plan semble ne pas se soucier beaucoup de la conservation des outardes sur les zones d'hivernage en Espagne et Portugal ; ne serait-il pas utile de développer une action de coopération au moins sur les zones d'hivernage pour étudier et améliorer les conditions d'hivernage des oiseaux séjournant dans ces pays ?
- y-a-t-il une cohérence génétique dans les deux élevages autorisés à lâcher des outardes ? Par ailleurs, le projet d'élevage prévu dans le cadre d'un projet Life en Rhône-Alpes sera alimenté par des oiseaux issus de quelle provenance/souche ? La population migratrice du Centre-Ouest ou la population méditerranéenne ?
- la nouvelle PAC 2020-2026 : le plan a-t-il l'ambition d'intervenir dans la future PAC et de porter le soutien aux pratiques agricoles compatibles avec la reproduction et l'hivernage des outardes en Europe ?
- le plan proposé fait la part belle aux populations du Centre-Ouest de la France ; ne faudrait-il pas rééquilibrer les actions du plan pour que les populations du Sud-Est de la France conservent et développent leurs effectifs ?

- Estimation du coût du PNA : n'est-il pas possible de mieux chiffrer par grandes lignes le coût du PNA et les recettes afférentes et établir une maquette avec différentes hypothèses ?

Eu égard aux réponses apportées, **un Avis favorable (11 avis favorables et 2 abstentions) est accordé à ce plan, sous réserve de prendre en considération certaines des interrogations ci-dessus exposées (celles considérées recevables) et la dissociation des priorités des deux populations dans le plan.**



Michel METAIS